0.a. Objectif

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

0.d. Série

Sans objet

0.e. Mise à jour des métadonnées

2022-03-31

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Organisation internationale du travail (OIT)

1.a. Organisation

Organisation internationale du travail (OIT)

2.b. Unité de mesure

Pourcentage (%)

2.c. Classifications

Sans objet

3.f. Compilateurs des données

Organisation internationale du travail (OIT)

3.g. Mandat institutionnel

L'OIT est le point focal des Nations Unies pour les statistiques du travail. Elle établit des normes internationales pour les statistiques du travail par le biais de la Conférence internationale des statisticiens du travail. Elle compile et produit également des statistiques du travail dans le but de diffuser des ensembles de données comparables au niveau international, et fournit une assistance

technique et une formation aux états membres de l'OIT afin de soutenir leurs efforts pour produire des données sur le marché du travail de haute qualité.

4.d. Validation

L'OIT procède à des consultations annuelles avec les Etats membres par le biais du questionnaire d'ILOSTAT et du système de rapports statistiques (« Statistics Reporting System » (StaRS)). Les fournisseurs de données nationaux reçoivent un lien vers le portail où ils peuvent examiner toutes les données nationales sur les ODD disponibles dans ILOSTAT.

4.j. Assurance de la qualité

Des contrôles de cohérence et de qualité des données sont régulièrement effectués pour la validation des données avant leur diffusion dans la base de données de l'ILOSTAT.

Page: 2 of 2